



PETITE ENFANCE

Dossier d'inscription en établissement municipal

- Accueil occasionnel -

Multiaccueil

Ville de Saint-Herblain
Service enfance et famille
144 rue du Docteur Boubée
BP 50167
44802 Saint-Herblain cedex
☎ 02 28 25 26 27

PRESENTATION

Les établissements municipaux collectifs sont répartis sur l'ensemble du territoire de la commune. Ils accueillent des enfants âgés de 2 mois à 4 ans. Tous respectent les conditions réglementaires de sécurité et d'encadrement.

Les équipes de professionnels se réfèrent à un projet éducatif, ayant pour objectif l'épanouissement de l'enfant et le respect de son rythme.

- Conditions d'accès : habiter Saint-Herblain.
- Participation financière : en fonction du revenu mensuel du foyer et du nombre de personnes à charge.

Les établissements collectifs (multi accueil)

Ils sont animés par une équipe qualifiée : puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, cuisinier et personnel d'entretien. L'accueil des enfants se fait par groupe d'âge, de 8 enfants maximum. Chaque groupe est pris en charge par une professionnelle qui tient compte du développement et du rythme de chaque enfant pour l'organisation des journées. Les multi-accueils reçoivent les enfants qui viennent occasionnellement.

PROCEDURE POUR UNE INSCRIPTION

ATTENTION : pour que votre demande de place en Multiaccueil soit validée, vous devez être à jour dans le paiement de toutes vos factures concernant l'ensemble des services et activités utilisés au niveau de la Ville.

Comment effectuer votre inscription :

- Pour l'inscription de votre enfant, vous pouvez envoyer votre demande par mail, par courrier ou le déposer au pôle accueil familles (*de préférence sur rendez-vous en appelant le 02 28 25 26 27*).

Courriel : petite.enfance@saint-herblain.fr

Ville de Saint-Herblain
Pôle accueil familles
144 rue du Docteur Boubée
44800 Saint-Herblain

Horaires d'ouverture

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Accueil sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Documents à fournir impérativement en format PDF (scanné individuellement) :

- la fiche famille,
- une copie intégrale de l'acte de naissance,
- un justificatif de domicile datant de moins de trois mois (facture eau, électricité, loyer ou assurance),
- la carte d'identité ou passeport en cours de validité, ou titre de séjour le cas échéant, pour les deux parents,
- Les documents de consentement CAF/e-mail-SMS complétés et signés,
- Les pages de vaccination du carnet de santé au nom de l'enfant.



FICHE FAMILLE

Nom responsable 1 : _____	Nom responsable 2 : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Adresse : _____ _____ _____	Adresse si différente : _____ _____ _____
Adresse mail : _____	Adresse mail : _____
Téléphone domicile : _____	Téléphone domicile : _____
Téléphone travail : _____	Téléphone travail : _____
Téléphone portable : _____	Téléphone portable : _____
Profession : _____	Profession : _____
Nom et adresse de l'employeur : _____ _____	Nom et adresse de l'employeur : _____ _____
Situation familiale : Marié <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Union libre <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Séparé <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/>	Situation familiale : Marié <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Union libre <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Divorcé <input type="checkbox"/> Séparé <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/>

Numéro d'allocataire C.A.F. : _____

Nom et Prénom des enfants vivant au foyer	Né(e) le	Observations

LES ETABLISSEMENTS PAR QUARTIER

Quartier NORD

Multi accueil Méli-Mélo
19 avenue de l'Angevinière

Horaires : 7h30 – 18h30

Quartier PREUX - CREMETTERIE

Multi accueil Les enfants de Lucie
2 rue Lucie Aubrac

Horaires : 7h30 – 19h00

Quartier BOURG - SUD

Multi accueil de la Pelousière
Rue Florencio Martinez

Horaires : 7h15 – 18h45

Multi accueil Confetti
11 bis rue des Calvaires

Horaires : 7h30 – 18h30

Quartier EST - BELLEVUE

Multi accueil Le Carré
15 rue d'Arras

Horaires : 7h30 – 18h30

Multi accueil L'Orée des pins
5 bis rue d'Aquitaine

Horaires : 7h30 – 18h30



Autorisation de partage de données entre la CAF de Loire-Atlantique et la ville de Saint-Herblain

Mairie de Saint-Herblain
Direction de la solidarité
B.P. 50167
44802 Saint-Herblain cedex
☎ 02 28 25 26 27

Je soussigné (e)

Nom : Prénom :

Code famille ville : (Complété par le service)

Allocataire de la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) de Loire-Atlantique,

N° Allocataire CAF :

Autorise la ville de Saint-Herblain à partager des informations me concernant avec ma caisse d'allocations familiales, dont mes ressources, afin de vérifier mon éligibilité aux tarifications spéciales et de simplifier mes démarches. Cette autorisation reste valable sans limitation de durée, pendant la période où au moins l'un des membres de mon foyer demande à bénéficier des avantages liés à une tarification spécifique.

En signant ce formulaire, j'atteste avoir pris connaissance des informations suivantes :

- Le présent formulaire de consentement fait l'objet d'un traitement informatisé par les services de la ville de Saint-Herblain et est conservé dans mon dossier famille sur la même durée que l'autorisation donnée ci-dessus.
- Je peux mettre fin à cette autorisation de partage de données, à tout moment, par simple courrier postal adressé à la ville de Saint-Herblain – Direction de la solidarité – B.P. 50167 – 44802 Saint-Herblain cedex.
- La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique au présent formulaire. Cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la ville de Saint-Herblain.

A....., le.....

Signature :